

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LENOUVEAU METROPOLICE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 28 septembre 2023

Mme Laurence THEILLAUMAS, Directrice du projet Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

N°202300513

VOU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-1 et L. 2121-2.

VOU la délibération n°31 du 22 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil municipal au président.

CONSIDÉRANT que la présente proposition de délégation de signature est conforme aux attributions de signature qui sont dévolues au président de la Communauté urbaine de Limoges Métropole en vertu de l'article L. 2121-1 du Code général des collectivités territoriales et que ladite délégation est conforme aux attributions conférées par l'article L. 2121-2 du Code général des collectivités territoriales.

CONSIDÉRANT que Mme Laurence THEILLAUMAS assure les fonctions de Directrice du projet Nouveau programme national de renouvellement urbain.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er. Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-1 du Code général des collectivités territoriales à Mme Laurence THEILLAUMAS, Directrice du projet Nouveau programme national de renouvellement urbain pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'attribution des marchés publics de la direction du projet NPNRU.
- Tout acte de commande, y compris sous le régime de l'ATM (CDE) et autres de services de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre relevant de la direction du projet NPNRU.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la direction du projet NPNRU et/ou d'un acte par l'engagement, également notamment les plans annexes à l'acte d'engagement relatifs à la réalisation d'un acte relatif au projet NPNRU.
- Documents relatifs et découverts tous dans le cadre des marchés publics relevant de la direction du projet NPNRU.
- Actes relatifs de service fait, les attestations de bonne exécution des prestations, l'état de réception, l'acceptation de travaux d'un directeur adjoint de la direction du projet NPNRU.
- Tout document relatif aux dépenses dans le cadre de dépenses de versement de subvention.
- Demandes de financement relatives de la direction du projet NPNRU.
- Demandes de versements des financements relevant de la direction du projet NPNRU.
- Documents en lien avec la coordination architecturale et le financement notamment dans le cadre de l'ATM.
- Demande de service fait aux partenaires relevant de la direction du projet NPNRU.
- Documents et autres documents de la direction du projet NPNRU.

ARTICLE 2. Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°202200669 du 22 décembre 2022.

ARTICLE 3. Le présent arrêté émane l'arrêté n°202300513 du 28 septembre 2023.

ARRÊTÉ n°202300513 en présence de Mme Laurence THEILLAUMAS, Directrice du projet Nouveau programme national de renouvellement urbain.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Laurence THEILLAUMAS, Directrice du projet Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

1 DOCUMENT - Publié le 6 Octobre 2023



ARR_SIGN_202300513_THEILLAUMAS.pdf
(.pdf, 2,2 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**